

Baronnies

en drôme provençale

Numéro 2 - Juin 2018

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

26110 NYONS - www.cc-bdp.fr

PAGE 8 / 11

Le dossier

Budget 2018, Assurer la juste réalité des missions et des services

PAGE 4 / 5

Zoom sur le Service
Développement
Économique

PAGE 6 / 7

Le Contrat Territorial
d'Éducation Artistique et
Culturelle : un soutien pour
la vie en ruralité

PAGE 8 / 11

Un budget 2018
ajusté à la réalité des
compétences exercées

PAGE 12 / 14

Actualités des services
intercommunaux

DUFOUR - Plâtrerie



**Plaques de plâtre
Faux plafonds
Isolations
Salles blanches**

Z.A. Les Laurons • 26110 NYONS
Tél. 06 82 18 12 39



ARNAUD

ASSAINISSEMENT

NYONS 04 75 27 90 40
VAISON 04 90 36 22 44

weldom

ensemble, c'est mieux

le plaisir de **Bricoler** l'envie de **Décorer** la passion de **Jardiner**

Route de Montélimar - C.C Les Oliviers - NYONS
Tél. 04 75 28 17 68

TAXI.FRED à votre service

TAXI Transport médicalisé toutes distances
Conventionné toutes caisses

fred.rasclard - TAXI DE SAHUNE - VILLEPERDRIX
garage.rasclard@orange.fr Mob. 06 33 98 70 47

GARAGE RASCLARD SAHUNE
Mécanique - Carrosserie
Peinture - Climatisation

Station ELAN
Automate CB 24h/24
RD 94 - Le Village Tél. : 04 75 27 40 33

biosphère

produits bio et éco produits
280 m² de produits bio et eco-produits

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
Z.A. Les Laurons 2 - 26110 Nyons
(face aux pompiers) Tél. : 04 75 27 48 69

Arrêt navette de Nyons GRATUITE Face au magasin

Épicerie • Fruits & Légumes • Produits en vrac • Surgelés
Vins - Pains • Beauté - Santé • Compléments alimentaires
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Menuiserie BARBIER SAS

Portes et Fenêtres BOIS, PVC, ALU

Agencement tout aménagement intérieur et extérieur
(meuble, rangement, sol, murs et plafond, volets, terrasses et abris de jardins)

Vitrierie, serrurerie, pose volets roulants, stores et moustiquaires

04 75 28 08 21
06 81 90 62 99
menuiserie-barbierlain@hotmail.fr

Z.A. La Palun
26170 Buis-les-Baronnies



CEDRIC TOURNAIRE

CRÉATION ET ENTRETIEN DE JARDINS

Tous Travaux Paysagés
(Arrosage, bassins, plantation, etc...)

ÉLAGAGE - TAILLE - TONTE
TRAITEMENT GUÊPES / FRELONS - TERRASSE BOIS

Agréé Traitement Phytosanitaire
OF-0052-21266

Promenade Aimé Bui - 26170 Buis-les-Baronnies - Tél : 06 67 21 54 35

EIFFAGE

ROUTE

Site Industriel le Millénaire
Lieu dit le Pas d'Arles
84430 MONDRAGON
Tél. : 04 90 30 97 26
Fax. : 04 90 30 19 08

www.eiffage.com



Édito du Président

► Un budget 2018 conforme aux engagements statutaires de fusion et aux impacts de la loi NOTRe, un programme d'investissements respectueux des engagements et des équilibres financiers.

► Ce numéro 2 transcrit les engagements du budget 2018 et présente également notre service de développement économique à qui nous donnons aujourd'hui les moyens d'orienter encore davantage ses actions vers un accompagnement de proximité, au plus près des préoccupations et des besoins des secteurs d'activités du territoire. Il nous tient également à cœur de participer à la vie sociale et associative du territoire, de contribuer à créer du lien, d'initier des partenariats nouveaux et participatifs. Le renouvellement de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle pour les trois années à venir, le succès du festival de clôture de la première « Gargoulette » et des rencontres professionnelles liées à ce thème, témoignent du bénéfice suscité par de tels programmes pour notre territoire rural.

► Cette année 2018 a vu le transfert à la Communauté de communes de l'ensemble des missions obligatoires et de celles décidées par les communes. Leur exercice sur une année pleine se traduit donc dans les prévisions budgétaires. Ce budget s'inscrit dans une démarche d'ajustement initiée en 2015, lorsque les quatre Communautés, accompagnées par le Cabinet « Gestion Locale », ont envisagé leur fusion. Le diagnostic et la réflexion menés jusqu'en 2017 ont identifié la nature des compétences susceptibles d'être transférées par les communes à la nouvelle intercommunalité. Ces pistes de travail ont été actées l'an dernier, d'une part dans les statuts votés à l'unanimité et d'autre part dans les transferts de compétences votés à une forte majorité.

► Je rappelle que le Cabinet « Gestion Locale » en 2015 avait déterminé des taux d'imposition de prospective ajustés au juste équilibre pour assurer les compétences au moment de l'étude. Ces taux n'ont pas été appliqués en 2017 mais minorés afin d'ajuster au mieux les besoins budgétaires aux réalités de cette première année d'exercice, avec notamment la prise en compte de seulement 4 mois de fonctionnement des compétences petite enfance et enfance-jeunesse. En effet ces missions, traduites comme d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire, ne sont devenues intercommunales qu'à partir du 1er septembre 2017. Les modalités de leur transfert avaient été identifiées lors de l'étude, néanmoins, l'augmentation des charges et la diminution des recettes les concernant entre 2015 et 2018, notamment la participation de la CAF, ne pouvaient pas être précisément estimées à l'époque.

► De plus, entre le temps de l'étude et la fusion effective, la situation réglementaire imposée par l'Etat à travers la loi NOTRe a évolué. De nouvelles

compétences obligatoires ont été transférées aux Communautés de communes :

- Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale.
- La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).
- La mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET). C'est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Il est institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- La mission d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- La Signalétique d'Intérêt Local sur l'ensemble du territoire.
- Le reversement aux communes pour l'entretien de l'éclairage public.

La CCBDP exerce donc dorénavant toutes ces missions dont le coût de fonctionnement n'avait pas pu être pris en compte dans les simulations budgétaires de l'étude de fusion par le cabinet. Les compétences statutaires totales qui nous incombent représentent un besoin supplémentaire financier de 320 000 €, qu'il a fallu assumer et traduire dans le budget 2018.

► Finalement, l'ajustement de la fiscalité en 2018 se stabilise sur les taux proposés à l'époque de l'étude de fusion même si celle-ci ne prenait pas en compte l'ensemble des compétences exercées aujourd'hui. Notre responsabilité d'élus est de proposer des taux raisonnables et raisonnés par rapport à l'ensemble de la population mais aussi par rapport aux réalités des compétences exercées, sans mettre en péril les services et les missions qui nous sont confiés ainsi que la pérennité de fonctionnement de notre Communauté. Cette évolution de la fiscalité s'équilibre avec celle des réalités des dépenses de fonctionnement.

► Aujourd'hui, nous construisons l'avenir en traduisant avec prudence les engagements que nous prenons au sein d'un travail collectif, dans un contexte budgétaire contraint qui ne laisse que très peu de marge de manoeuvre pour pallier aux aléas et aux évolutions de l'organisation territoriale. Mais notre responsabilité est de garantir les orientations tracées et d'assurer, grâce à une gestion rigoureuse, à la fois un équilibre budgétaire et la continuité d'un service public de proximité efficient.

Thierry DAYRE
Président de la Communauté de communes
des Baronnies en Drôme Provençale

Développement économique L'intercommunalité chef de file de l'échelle locale



De nouveaux enjeux pour l'intercommunalité

► En matière de développement économique, la loi NOTRe du 7 août 2015 a réorganisé les interventions des collectivités territoriales et conforte les niveaux d'intervention des Régions et des intercommunalités. Les missions du service développement économique ont été adaptées au transfert de nouvelles compétences. Face à de nouveaux enjeux, le service s'est réorganisé et renforce aujourd'hui ses actions pour élaborer et faire vivre une stratégie de développement économique à l'échelle intercommunale.

► La quasi-totalité des compétences économiques du bloc local ont été transférées aux Communautés de communes, là où intervenaient plusieurs échelons institutionnels avant la loi NOTRe (Commune, Communautés, Département). L'obligation de transfert des compétences au 1er janvier 2017 des zones d'activités économiques et commerciales, de la promotion du tourisme et de la gestion des offices de tourisme, de la politique locale du commerce mais aussi de tous les autres leviers d'intervention a été traduite dans les statuts de la CCBDP lors de sa création.

► La Communauté de communes intervient dorénavant en matière de foncier d'entreprise, d'aide à l'investissement, de soutien et d'appui aux orientations de développement économique portées par la Région. Elle devient le référent de proximité sur le bassin d'activité des Baronnies Provençales pour coordonner les partenariats avec les autres échelons institutionnels et les acteurs privés.



Faire vivre notre territoire

► Le territoire de la CCBDP se caractérise par un modèle de développement de type résidentiel. L'activité touristique est ainsi devenue le principal moteur de développement. Même si le poids de l'agriculture reste important, le territoire a perdu au cours des dernières années de nombreux emplois dans le secteur productif et notamment dans les métiers du bâtiment et dans l'agro-industrie.

Il convient aujourd'hui d'essayer de rééquilibrer notre modèle de développement d'une part en attirant de nouveaux actifs sur le territoire notamment autour des filières porteuses que peuvent être l'agriculture, l'agroalimentaire, les filières plantes aromatiques, médicinales et à parfum, les métiers de l'environnement et de faire venir de la matière grise.

Dans le cadre de ses compétences obligatoires de développement économique, par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique active, la Communauté de communes a un rôle à jouer pour favoriser l'émergence d'une nouvelle dynamique.

Un service économie et tourisme renforcé

COMMISSION D - ÉCONOMIE, AGRICULTURE, ARTISANAT, COMMERCE, ZAE



Président de Commission
Jean-Jacques MONPEYSSEN
Conseiller municipal à NYONS



Vice-Président de Commission
Sébastien BERNARD
Maire de Buis-les-Baronnies



36 membres élus

LE SERVICE ÉCONOMIE-TOURISME

Responsable
Richard LAMY
T. 04 75 26 98 88
06 45 34 14 10
r.lamy@cc-bdp.fr



Chargée de missions
Cécilia LAURENT
T. 04 75 26 97 72
06 45 34 09 55
c.laurent@cc-bdp.fr



Les 5 axes définis en 2018

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

► En Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes gère et commercialise deux zones d'activités économiques : la zone d'activités du plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons. La commercialisation se fait en lien étroit avec les communes concernées. La Communauté de communes a mis en place la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) sur ces deux zones d'activités. Cette FPZ sera opérationnelle en 2019 et permettra de financer les frais liés à leur entretien.



ZAE du plan d'Oriol à Séderon
Nombre de lots : 7
4 lots disponibles sur 10 630 m²
Prix de vente : 14 € TTC/m²
Activités installées : électricité, boucherie, SDIS (réservé).

Anticiper l'avenir

► Dans les années à venir, seule la CCBDP pourra créer et aménager des Zones d'Activités Économiques publiques sur son territoire. C'est pourquoi elle s'engage dès aujourd'hui dans une démarche prospective. Le CAUE a été missionné pour réaliser un état des lieux du foncier économique potentiellement mobilisable dans les documents d'urbanisme communaux. Il s'agit d'analyser les possibilités d'extension des zones d'activités existantes, de repérer les projets des communes et les espaces potentiellement dédiés aux activités économiques, enfin de repérer les friches industrielles disponibles sur le territoire. Ce travail, en cours de restitution, va permettre à la Communauté de Communes d'élaborer un schéma directeur d'implantation des futures ZAE qui prenne en compte, au-delà de la faisabilité technique des projets à court ou à moyen terme, les besoins et les attentes des entreprises ainsi que l'attractivité et l'équilibre du territoire.



Développer le commerce et l'artisanat

► La Communauté de communes avait, dès les travaux de fusion, affirmé sa volonté de poursuivre les programmes d'aide et d'accompagnement des entreprises artisanales et commerciales. L'Opération Collective de Modernisation en milieu rural (OCM) menée sur le territoire du Val d'Eygues entre 2014 et 2017 a notamment permis d'accompagner les entreprises dans leur développement en leur apportant des aides directes à l'investissement pour des travaux d'aménagement, de rénovation, d'accessibilité ou l'acquisition d'équipements. 36 entreprises ont été aidées et ont pu bénéficier de 22,5 % de subventions publiques (Etat, Communauté de communes et Communes).

En 2018, la CCBDP a répondu à un nouvel appel à projet FISAC, entendant poursuivre la démarche à l'ensemble du territoire intercommunal dès 2019. Elle a également validé un nouveau règlement d'intervention permettant de soutenir les investissements des entreprises commerciales et artisanales de centre-ville et centre-village.

Une nouvelle signalétique

► La Communauté de communes va installer une « Signalétique d'Information Locale » sur l'ensemble du territoire intercommunal. L'harmonisation des panneaux de signalisation et d'indication permettra un meilleur repérage et améliorera l'accessibilité aux commerces et entreprises artisanales. Qui plus est, ces nouveaux panneaux s'intègrent dans une charte de signalétique globale en cohérence avec les préconisations établies par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et le Département de la Drôme. Le déploiement de la signalétique s'échelonnait de 2018 à 2020.



Accompagner les entreprises

► La CCBDP se positionne comme interface entre les entreprises, les différentes collectivités (Département, Région, services de l'Etat...) et les partenaires économiques (Consulaires, pôles de compétitivité). Elle souhaite favoriser l'émergence de relations inter-entreprises susceptibles de faire émerger une nouvelle dynamique locale. Un observatoire des locaux et du foncier disponible va également être mis en place. Par ailleurs, grâce à une convention de délégation signée en 2017 avec le Conseil Départemental, la CCBDP va continuer de proposer des aides à l'immobilier d'entreprise.

S'impliquer sur le volet agricole

► A la demande des élus, un groupe de travail est en train d'être constitué. Il a pour objet de définir les thématiques agricoles prioritaires sur lesquelles la Communauté de communes pourrait se positionner, notamment en concertation avec les actions initiées par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Soutenir les « grands projets »

► La CCBDP apporte également un appui technique à l'émergence de projets structurants ou transversaux concernant le champ économique. Elle participe ainsi au montage des dossiers de demande de subvention pour le développement des thermes de Montbrun-les-Bains et poursuit son travail sur « l'économie circulaire » dont le développement de la Recyclerie « 3R-la Triade ».

A savoir

Le territoire de la CCBDP a été classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) par l'Etat. Afin de favoriser le développement local et les embauches, les entreprises qui souhaitent s'y implanter peuvent bénéficier d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité. Plus d'information sur www.economie.gouv.fr

Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

La culture, un levier d'attractivité et de développement des territoires ruraux



« Pendant 3 ans, une soixantaine de structures ont au final travaillé sur ce projet, sans oublier les communes qui nous ont aussi accompagné. C'est un projet co-construit qui dynamise les actions locales, propose aux habitants

un accès à de nouvelles pratiques culturelles et à des domaines artistiques que l'on trouve habituellement sur des territoires mieux desservis en matière de lieux de diffusion et d'offre artistique. »

Eric RICHARD, Vice-Président délégué à l'Enfance Jeunesse

Connaissez-vous la Gargoulette ?



► C'est un récipient en terre cuite utilisé dans les régions méditerranéennes pour conserver l'eau et la boire fraîche.

C'est aussi le nom donné aux résidences artistiques et

aux actions culturelles déployées sur l'ensemble du territoire intercommunal dans le cadre de la 1ère Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle menée depuis 2015, parce que la culture, comme l'eau, est un élément et un constituant essentiel de l'humanité.



Les acteurs du territoire au cœur du projet

► De nombreux acteurs locaux des secteurs de la culture, du social, de l'animation et de la jeunesse ont pris part au projet via leur participation au sein du « Comité Coopératif ». Cette instance permet de travailler collectivement à la mise en œuvre des différentes actions auprès des publics et à la co-construction du projet Gargoulette sur le territoire. Il se réunit régulièrement avec les artistes en résidence sous le pilotage d'Elsa GROULADE de la CCBDP, en présence des partenaires institutionnels très actifs également dans la mise en œuvre et le suivi de la convention.

La Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), c'est quoi ?

► C'est un engagement partenarial contractualisé au sein d'une « Convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture » entre la Communauté de communes, les services déconcentrés de l'État représentés par le Préfet de la Drôme (au nom notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, le Département de la Drôme, l'Éducation Nationale et la CAF de la Drôme pour une durée de trois ans. Elle a été signée par les Communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis en 2015 et vient d'être reconduite en 2018 par la CCBDP avec la volonté d'étendre les actions sur l'ensemble du territoire issu de la fusion. La CCVE et la CCPB ont été retenues par la DRAC comme « territoires prioritaires », nécessitant « une

intervention concertée de tous les acteurs publics en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture ». Cette politique volontariste répond au constat d'une inégalité marquée face à l'accès aux arts et à la culture selon les territoires. La CTEAC doit être comprise comme un moyen de corriger les inégalités sociales et territoriales. Elle contribue à dynamiser le développement local, économique et social, sur un territoire éloigné de l'offre culturelle dont peuvent disposer les centres urbains. Ses actions visent à valoriser les initiatives et la vie locale en facilitant l'accès des habitants aux arts et à la culture mais aussi à la formation (Slam, méthodologie de projets collectifs, rencontres professionnelles...). La CTEAC vient en complément de l'action culturelle essentielle des communes et des acteurs locaux.

Des financements consolidés dans le temps

► Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette CTEAC ont été renforcées au fil des saisons par la consolidation du budget.

La saison 1 disposait de deux financements principaux : l'Etat (DRAC) pour 34 000 € et le Département de la Drôme pour 20 000 €. La saison 3, dont le budget est d'un peu plus de 120 000 €, ne réunit pas moins de 6 financements extérieurs :

- Etat (DRAC et DDCS 26) : 36 000 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes pour : 12 000 €
- Département de la Drôme : 20 000 €
- CAF de la Drôme : 3 000 €

Ces participations sont complétées par des financements européens, pour un montant de plus de 30 000 €, mobilisés via le programme LEADER. Au final, plus de 100 000 € de financements extérieurs viennent abonder ce projet, auxquels s'ajoutent les participations du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et de la CCBDP.

Les retombées pour le territoire sont conséquentes. Ce projet a permis :

- la création d'un poste de coordination pourvu localement,
- le financement d'interventions d'artistes locaux pour 12 000 € (saison 3),
- la sollicitation d'entreprises locales pour les coulisses du projet (traiteurs, hébergeurs, grandes surfaces, petits commerces locaux, etc...),
- le développement d'une offre de formation à destination des acteurs du territoire.

Ainsi, au-delà de proposer aux habitants des Baronnies des parcours d'éducation artistique et culturelle dont ils ne disposaient pas jusqu'ici, ce projet soutien également l'économie locale sur des secteurs très variés et participe activement à la structuration des dynamiques territoriales.



Le Char réalisé par la Gargoulette au corso de Nyons en 2017, avec les jeunes musiciens de l'École de Musique Notes en Bulles de Buis-les-Baronnies



3 ans de partage artistique dans les Baronnies



Finale de la Comédie musicale le 7 avril 2018 à Mirabel-aux-Baronnies - Les décors ont été réalisés par l'équipe de la Ressourcerie des Baronnies (ANCRE)

Saison 1 – Automne 2015- Printemps 2016 Premières découvertes

► Les premières rencontres entre les compagnies invitées et les acteurs du territoire ont débuté en septembre 2015. Elles ont donné naissance à de nombreux échanges et des rencontres à travers des ateliers d'initiation, des conférences slamées ou encore des concerts. Plus de 700 personnes ont découvert des propositions et des pratiques artistiques autour de l'écriture, de la voix, des instruments de musique, des mots..



Les artistes en résidences en représentation un jour de marché à Nyons

Saison 2 – Automne 2016 - Printemps 2017 Immersion dans la vie locale

► La saison 2 a vu le développement d'un projet autour des deux mêmes compagnies, associant ateliers et succession de restitutions qui ont mobilisé les acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire. Les artistes en résidence (Antiquarks - Musiques actuelles et Mix O Ma Prose – Slam) ont été présents plus de 90 journées sur le territoire. Des parcours de découverte artistique ont été mis en place dans les écoles,



Les artistes en résidence en représentation dans une école



Les artistes en résidence en représentation dans une école

les associations sociales et médico-sociales et ont abouti à des représentations publiques (restitutions).

Cette saison dense et riche a permis à la Gargoulette de s'associer à des événements locaux lors des restitutions d'ateliers : veillée à Rochebrune, fête de la soupe à Montaulieu, Carnaval à Buis-les-Baronnies, Corso à Nyons, exposition-photos à Nyons et à Buis, fête de clôture à La Roche-sur-le-Buis.

Il a également été décidé d'associer 4 artistes locaux à l'équipe « Gargoulette » et d'ouvrir ainsi la Gargoulette à de nouveaux publics : Béatrice Baillet (Plasticienne), Frédéric Lecloux (Photographe), Emeric Priolon (Percussions corporelles), Julien Beauvois-Mochot (Slam et écriture).



Exposition « Les grimasques de l'Homo-rietus » Médiathèques de Nyons et Buis-les-Baronnies - Photos F.Lecloux

Saison 3 – Automne 2017 – Printemps 2018 La co-production comme aboutissement

► La saison 3 s'est inscrite dans la continuité de la saison 2 par l'organisation d'ateliers et de rencontres avec les artistes mais, avec cette fois-ci pour objectif de réunir tous les participants autour d'un temps fort unique : le festival Gargoulette.

La restitution a eu lieu sous le chapiteau du festival le samedi 7 avril 2018 à Mirabel-aux-Baronnies. Les participants des ateliers se sont réunis sur scène pour présenter au public la comédie participative « Baronnies 2718 » créée pour l'occasion.

Pour cette 3ème saison, les artistes du territoire ayant rejoint l'aventure sont Philippe Altier (conte, théâtre), Histoire de Voir, Djulian (slam, chanson et expression scénique), Marion Frappat (danse et chorégraphie), Florence Gosset (arts plastiques, costumes, décors), Céline Joly, les artistes de Le Atelier et de J'inspire.

Retrouvez vidéos et témoignages sur <https://arcg.is/04XOf9> sous forme de storymap

Deux résidences artistiques ont été initiées en 2015 dans le cadre de la première convention. L'une de ces résidences concerne les musiques actuelles avec la présence de la compagnie Antiquarks, l'autre le slam avec la compagnie La Tribut du Verbe. Une nouvelle convention portera sur le thème « arts et territoires », les premières actions débuteront à l'automne 2018.

FOCUS sur le festival Gargoulette « Les Baronnies du futur » !

Près de 800 personnes se sont retrouvées samedi 7 avril 2018 à Mirabel-aux-Baronnies pour cet incroyable et unique Festival Gargoulette !

► De la répétition générale le matin à la représentation officielle de la comédie musicale en début de soirée, suivie de scènes ouvertes et concerts, la journée fut rythmée par des ateliers, des animations et des performances d'artistes du territoire.

La Comédie musicale « Baronnies 2718 » réunissait les différents ateliers ayant eu lieu à la MFR de Buis-les-Baronnies, au Centre de loisirs le « Chat Botté », aux ateliers d'alphabétisation de l'Association Familiale de Buis, à l'École de musique Notes en Bulles, à l'association Intervale et au Foyer Demontais à Buis-les-Baronnies, à l'école de Saint-Ferréol-30-Pas (ensemble des élèves et des enseignants), à ANAÏS (accueil de jour), ANCRE, au Carrefour des Habitants et au Centre de loisirs intercommunal à Nyons..

Le festival a également été soutenu par des habitants du territoire (bergers, agriculteurs, etc...) venus participer à l'installation du site, notamment le montage du chapiteau qui a accueilli les spectacles !



Festival Gargoulette

Pourquoi «Baronnies 2718» ? Pour évoquer à la fois le futur de ce territoire à nouveau réuni en 2017 par la fusion des intercommunalités, et son passé, car le saviez-vous ? C'est en 1317, il y a 700 ans, que les Baronnies des Seigneuries des barons de Mévouillon et de Montauban ont été rattachées au Dauphiné de Viennois !



Conseil de Communauté du 10 avril 2018 à Nyons - Vote du budget 2018

Budget 2018, Traduire la réalité des missions et des services

Pour la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, 2018 est la première année de plein exercice des compétences. Cette réalité de fonctionnement se traduit dans le budget 2018 et justifie l'ajustement nécessaire de la fiscalité approuvé à la majorité par les élus intercommunaux.

Pour mieux comprendre...

La Communauté de communes gère 6 budgets : un budget général et 5 budgets annexes en autonomie financière, liés à des missions ou des services particuliers :

► Le budget annexe Ordures Ménagères concerne le service de gestion des déchets financé par la Redevance OM sur les territoires du Pays de Buis, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée sur le Pays de Nyons, ex Val d'Eygues, relève du budget général.

► Le budget annexe SPANC

► Le budget annexe Zones d'Activités concerne la mission transférée à la Communauté de communes suite à la fusion et aux obligations issues de la loi NOTRe.

► Les budgets annexes de Service de transport de personnes et de Service de portage des repas. Ces deux compétences sont exercées sur les Hautes Baronnies en continuité des services existants avant la fusion.

Approbation unanime des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017

Leur approbation à l'unanimité (dont 4 abstentions seulement pour le budget général) témoigne à la fois de la gestion rigoureuse des comptes publics et du respect des engagements politiques et des orientations tracés lors du débat d'orientation budgétaire de 2017, année de création de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Avant de procéder au vote du budget de l'année, les conseillers communautaires doivent approuver la gestion budgétaire de l'année précédente. Ils se sont donc prononcés sur le compte de gestion (réalisé par le Trésor Public) et le compte administratif de chaque budget. Ces documents reflètent la réalité des comptes de l'année écoulée.



Michel GREGOIRE, 1er Vice-Président territorial et Conseiller Régional, a présidé les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017.



Nadia MACIPE, Vice-Présidente Rapporteur du budget a présenté point par point l'ensemble des contenus à approuver concernant l'exercice réalisé de l'année 2017.

Il a exprimé son soutien au Président Thierry DAYRE et défendu les propositions budgétaires pour 2018 basées sur l'étude portée par Gestion Locale. Il a également souligné que la CCBDD prenait en compte dans ce budget des projets nouveaux, non recensés par l'étude, tout en appliquant les taux définis dans celle-ci. On peut notamment citer le projet de signalétique initialement prévu pour le territoire du nyonsais uniquement, mais qui, à la demande de plusieurs communes, a été étendu à l'ensemble du territoire.

2017 : un contexte budgétaire particulier pour un exercice partiel des compétences

Le budget 2017 correspondait à la première année de vie de la Communauté de communes suite à la fusion des 4 intercommunalités des Baronnies au 1er janvier.

Il avait été élaboré sur les bases des budgets réalisés auparavant dans les quatre communautés de communes dans le respect de l'engagement pris

par les élus au cours des travaux de fusion d'assurer la continuité de l'ensemble des services et des compétences exercées.

En 2017, une partie des missions n'ont été exercées que sur quelques mois. Il s'agit des services liés à la petite enfance et à l'enfance-jeunesse qui n'ont été transférés intégralement

par les communes à la Communauté de communes qu'à partir du 1er septembre. Le budget 2017 intégrait cette situation particulière avec un financement estimé sur 4 mois seulement. L'impact budgétaire du financement sur une année pleine des structures d'accueil de la petite enfance (crèches et centres de loisirs) est par contre significatif en 2018, tant en dépenses qu'en recettes.

2018 : Un budget ajusté au plein exercice des compétences

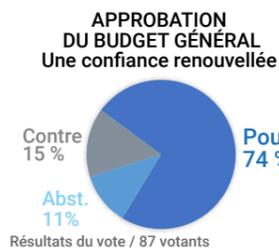


Les dépenses de fonctionnement concernent les opérations courantes, les services rendus et l'exercice des compétences hors budgets annexes. En 2018 ces dépenses augmentent de 19 %, soit 320 000 € de charges supplémentaires qui n'avaient pas été prévues dans l'étude de fusion. Cette évolution s'explique notamment par :

- l'exercice des activités Petite Enfance et Enfance-Jeunesse sur l'ensemble du territoire sur une année pleine (14 structures d'accueil dont 6 en gestion directe plus le Service d'Accompagnement Socio-Educatif en gestion directe),
- l'exercice des activités liées aux obligations réglementaires : participation au Schéma de cohérence territoriale (SCOT), mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial (PCAET),
- la hausse des participations versées aux structures gérées en délégation (structures d'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse, Office de Tourisme Communautaire, gestion de l'aire des gens du voyage...),
- la hausse des participations versées aux structures gérées en délégation (structures d'accueil Petite Enfance et Enfance Jeunesse, Office de Tourisme Communautaire, gestion de l'aire des gens du voyage...).

Les dépenses d'investissement concernent à la fois la réalisation d'équipements et de travaux et le remboursement des emprunts. Elles comprennent notamment les dépenses liées :

- au déploiement de la fibre optique via l'adhésion au syndicat Ardèche Drôme Numérique (plus de 2,5 millions d'€ sur 15 ans),
- aux travaux de voirie d'intérêt communautaire réalisés chaque année pour les communes (autour de 2 millions d'€/an),
- aux emprunts des travaux d'aménagement du siège social de Nyons, d'extension du Centre de loisirs des Guards et d'aménagement du sentier Au fil de l'Eygues,
- à l'acquisition de la Signalétique d'Information Locale,
- au renouvellement programmé des bennes à ordures ménagères, aux travaux d'adaptation et de mise aux normes des équipements et bâtiments existants (déchèteries, ressourcerie, gymnase de Buis-les-Baronnies,...),
- aux projets de réhabilitation du siège social de Buis-les-Baronnies, des bâtiments d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse (Crèche de Mirabel-aux-Baronnies, Maison de l'Enfance et site de l'AFB à Buis-les-Baronnies).



LES BUDGETS ANNEXES EN CHIFFRES *

L'ensemble des budgets annexes ont été approuvés à l'unanimité par les élus du conseil de Communauté.

SPANC

Fonctionnement	256 350 €
Investissement	16 174 €

Gestion des Déchets Ménagers (Redevance OM)

Fonctionnement	1 243 542 €
Investissement	322 302 €

Zones d'Activités Economiques

Fonctionnement	141 231 €
Investissement	189 158 €

Service de transport de personnes

Fonctionnement	33 650 €
Investissement	34 157 €

Service de portage des repas

Fonctionnement	31 683 €
Investissement	0 €

* En dépenses- Chiffres issus des budgets primitifs 2018 approuvés.

Une fiscalité locale basée sur l'étude de fusion, ajustée aux besoins de fonctionnement et à l'exercice des compétences

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes en ayant recours à un produit d'imposition, issu des taxes locales et de la cotisation foncière des entreprises. L'ajustement des taux, qui restent majoritairement en deça des taux moyens nationaux, répond à la réalité de l'augmentation des charges de fonctionnement pour 2018.

Les élus communautaires ont approuvé les taux préconisés dans l'étude de fusion à une forte majorité (Pour : 60 / Contre : 20 / Abstentions : 7) et se sont engagés à garantir leur stabilité jusqu'à la fin du mandat.

La Taxe et les redevances de financement de la gestion des Ordures ménagères* restent stables.

Taux de TEOM (Val d'Eygues) : 9,09%
 REOM Pays de Rémuzat : 120 € /an/foyer
 REOM Hautes Baronnies : 146 € /an/foyer
 REOM Pays de Buis : 150 € /an/foyer

*Les modes de financements du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers institués par les collectivités avant la fusion continuent d'être appliqués sur chaque territoire en 2018. Une harmonisation des services et des modes de financement est en cours de définition. La Communauté de communes dispose d'un délai réglementaire de 5 ans suivant la fusion pour cela. Déjà, l'ensemble des marchés publics de collecte, transport et traitement ont été renouvelés au 1er janvier 2018 pour une période de 3 ans pour l'ensemble du territoire de la CCBDP.

TAXES LOCALES

Taux votés par la Communauté de communes en 2018 et taux moyen nationaux*

Taxe d'habitation



Taxe Foncier Bâti



Taxe Foncier Non Bâti



Contribution Financière des Entreprises (CFE)



*Taux moyens nationaux 2016 des groupements de communes à fiscalité additionnelle - Source : Indicateurs de référence - Guide statistique de la fiscalité directe locale - Statistiques fiscales sur les collectivités locales en 2016 - DGFIP, REI, calculs DGCL

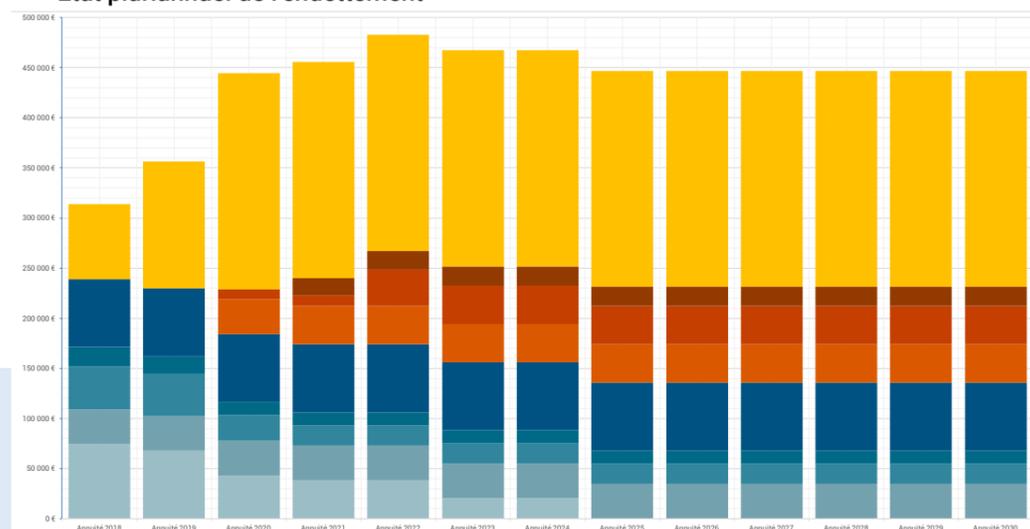
Un endettement maîtrisé pour des projets structurants

L'endettement se compose d'une part des emprunts en cours réalisés indépendamment par les quatre Communautés de communes avant leur fusion* et de l'emprunt destiné à financer le déploiement de la fibre optique sur le territoire par le syndicat Ardèche Drôme Numérique. Concernant ce dernier, les élus ont dû s'engager à garantir la disponibilité des financements en vue de démarrer une première tranche de travaux avant 2020.

Une démarche prospective à long terme permet d'autre part de programmer les projets issus des orientations tracées par la collectivité fusionnée : restructuration et rénovation du siège social et des bâtiments enfance et petite enfance à Buis-les-Baronnies, optimisation des équipements de gestion des déchets à Nyons.

* Construction du Gymnase pour la CC du Pays de Buis- Acquisition et aménagement de bâtiments pour la CC des hautes Baronnies et de Rémuzat - Extension des équipements enfance et petite enfance, réhabilitation du siège social, renouvellement des véhicules de collecte des déchets et adaptation des équipements pour la CCVE.

Etat pluriannuel de l'endettement



Emprunt pour le Déploiement de la Fibre Optique (Ardèche Drôme Numérique)

Projets programmés par la CCBDP

- Rehabilitation du siège social à Buis-les-Baronnies
- Rehabilitation des bâtiments des structures enfance et petite enfance (notamment Buis-les-Baronnies et Mirabel aux-Baronnies)
- Adaptation des bâtiments et équipements de gestion des déchets

Emprunts liés aux projets réalisés avant la fusion

Le budget en actions

Concrètement, la Communauté de communes intervient sur le territoire au service des communes et des citoyens dans l'exercice de ses missions. Elle participe également au développement du territoire à travers des actions de planification et de réflexion, mène des études dans ses différents domaines de compétences.

DES PROJETS DE TERRITOIRE

- Aménagement du territoire**
 - Élaboration et mise en oeuvre d'outils de planification :
 - Schéma de cohérence territoriale-SCOT
 - Territoire à énergie positive - TEPOS
 - Plan Climat Air-Energie Territorial - PCAET
 - Déploiement de la fibre optique
 - Entretien et promotion des sentiers de randonnées pédestre, vtt et équestre
- Développement touristique**
 - Définition d'une stratégie de développement touristique en partenariat avec les acteurs du territoire
 - Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire par délégation
 - Collecte de la taxe de séjour
- Développement économique**
 - Accompagnement et aides aux entreprises
 - Gestion et aménagement de Zones d'Activité Economique
 - Déploiement de la Signalétique d'Information Locale
- Environnement et technique**
 - Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations



DES SERVICES POUR LES HABITANTS ET LES COMMUNES

- Social**
 - Multi-Accueils Petite Enfance et Accueils Enfance et Jeunesse (crèches et centres de loisirs sans hébergement) - 14 structures dont 5 en gestion directe
 - Service d'Accompagnement Socio Educatif : animation de proximité et service de prévention spécialisée
 - Actions d'accompagnement à la parentalité et portage d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle
 - Transport à la personne et portage des repas dans les Hautes Baronnies
- Environnement et technique**
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Gestion de 3 déchèteries, une ressourcerie, 1 plate-forme de compostage et 2 quais de transfert
 - Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC - Gestion directe avec une antenne à Buis-les-Baronnies
 - Travaux d'entretien d'une partie des voiries communales
- Aménagement du territoire**
 - Accompagnement des particuliers et des communes en faveur de la rénovation de l'habitat ancien dans le cadre du Programme d'Intérêt général - PIG
 - Service de conseil en Architecture



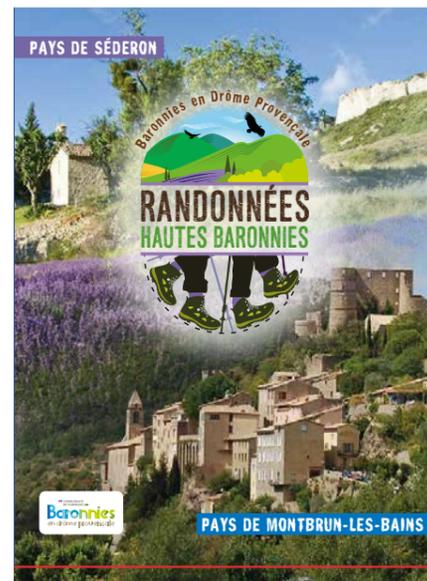
DES SERVICES MUTUALISÉS avec les communes

Autorisation des Droits des Sols - Service instructeur
 Classement des archives communales et intercommunales

Pour en savoir plus
www.cc-bdp.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot
www.territoires-energie-positive.fr
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
www.ardechedromenumerique.fr



Sentiers de randonnée pédestre : un nouveau guide sur les Hautes Baronnies



La Communauté de communes vient de mettre à jour les fiches de randonnée pédestre des Hautes Baronnies. Un topoguide de 24 itinéraires est en vente dans les Offices de tourisme.

Cette édition est la première étape de l'actualisation de l'ensemble des topoguides du territoire. Elle a pu voir le jour grâce à un partenariat fort entre la Communauté de communes, les communes, les associations locales de randonnée et les propriétaires.

Le conventionnement avec les propriétaires des parcelles traversées est indispensable. L'existence des itinéraires et la possibilité qu'ils offrent de découvrir la beauté des paysages baronniers sont conditionnés par leur accord. C'est pourquoi, au-delà du bon sens et du respect de l'environnement, il est du devoir de chaque promeneur de respecter les espaces traversés, communaux ou privés, et les consignes de sécurité.

Contact : Boris LEDREAU
Service Activités de pleine nature
Pôle Aménagement du territoire
Tél. 04 75 26 98 86
b.ledreau@cc-bdp.fr

Propriétaires, la communauté de communes vous aide à rénover votre logement

Au mois d'août une seule permanence se tiendra le jeudi 2 août de 11h à 12h au siège de la CCBDP à NYONS.

En juillet, SOLIHA vous propose des permanences d'accueil identiques au reste de l'année :

- A Séderon, 15 allée du 10 août 1944, le 2ème mercredi du mois de 14h à 15h.

- A Rémuzat, enMairie, le 3ème jeudi du mois de 9h à 10h.

- A Buis-les-Baronnies, à l'antenne de la CCBDP, 19 boulevard Aristide Briand, les 2ème et 4ème mercredis du mois de 11h à 12h.

- A Nyons, au siège de la CCBDP, ZA Les Laurons 170 rue Ferdinand fert, les 1ers et 3èmes jeudi du mois de 11h à 12h.

Ce programme s'adresse aux propriétaires de logements privés construits depuis plus de 15 ans.

Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition.

contact :
SOLIHA Drôme
N°vert : 0 800 300 915 (appel gratuit) du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi jusqu'à 16h.
Par courriel : eoh@dromenet.org
Site internet : http://drome.soliha.fr

Une antenne territoriale du SDED à la CCBDP

Depuis septembre 2017 une antenne du SDED (Service public Des Energies dans la Drôme) est installée à l'Hôtel Communautaire à Nyons.

Cette antenne a été créée par le SDED pour apporter un service de proximité sur le territoire Baronnies en Drôme Provençale, en particulier concernant la compétence éclairage public que le syndicat assure pour les communes qui



le souhaitent. En effet la Communauté de Commune lors de sa création avait proposé au SDED d'assurer cette compétence étant donné son expérience et son savoir-faire en la matière. Aujourd'hui déjà 52 communes sur les 67 du territoire lui ont transféré cette compétence. A noter également que l'antenne propose un service performance énergétique qui aide les communes à économiser l'énergie sur leur patrimoine bâti. L'antenne compte 3 personnes à temps complet.

Contact :
antenne@sded.org
En savoir plus :
www.sded.org
Facebook : Sded Territoire D'énergie



Gestion des déchets Collecte des textiles : Une nouvelle convention avec la Croix Rouge

La Communauté de communes vient de signer une convention avec la Croix Rouge, établie zone artisanale des Laurons à Nyons, pour la collecte et le recyclage des textiles.

Ces déchets étaient jusqu'à présent collectés et traités par le Groupe Eco-Textile. Ce nouveau contrat permet de réduire l'empreinte carbone lié au transport et au traitement des déchets, de soutenir l'emploi et l'activité locale et d'offrir des débouchés de proximité contribuant ainsi au développement d'une économie circulaire.



21 conteneurs vont être mis en place à cet effet :

- à Buis-les-Baronnies : parking de la digue, déchetterie, place du Grand Jardin et Avenue du Pont Neuf,

- à La Roche-sur-le-Buis : Entrée du Village RD 508,

- Saint-Auban-sur-Ouvèze : Entrée du Village RD546,

- à Nyons : Déchèterie, Place de la Mairie, Promenade de la Digue face à la piscine, Avenue de Méchernich, parking de Super U, Avenue de Venterol, parking à côté du Conseil Départemental, Square Condorcet, avenue de Verdun, Place Olivier de Serre.

- à Mirabel-aux-Baronnies : Place des Camping-cars,

- à Vinsobres : Place Briante,

- à Saint-Maurice-sur-Eygues : Sortie du village côté Tulette au-dessus du restaurant.

Les conteneurs mis en place ont pour objet de collecter uniquement les articles suivants :

- tous les vêtements homme, femme et enfant,

- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, couettes),

- chaussures et articles de maroquinerie,

Ils ne sont pas destinés à collecter :

- les oreillers, traversins...

- les articles non textiles,

- les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées,

- les chutes de textile en provenance des ateliers de confection,

- les chiffons usagés en provenance des entreprises.



SPANC : deux antennes pour rester au plus près des usagers

Le SPANC, c'est 3827 installations d'assainissement autonome sur les 67 communes des Baronnies en Drôme Provençale ! Pour assurer sa mission, le service accueille les usagers et se déplace sur le terrain aussi bien depuis Nyons que depuis Buis-les-Baronnies. Une proximité indispensable à la qualité du service rendu sur un territoire aussi vaste.

Vous pouvez rencontrer les techniciens du SPANC à la Communauté de communes.

- à NYONS tous les lundis de 9h à 12h, 170 rue Ferdinand Fert à l'Hôtel Communautaire.
Tél. 04 75 26 51 40

- à BUIS-LES-BARONNIES, tous les jeudis de 9h à 12h, 19 boulevard Aristide Briand.
Tél. 04 26 66 40 01

GEMAPI : élections des représentants des syndicats de gestion du bassin de l'Eygues

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI, les syndicats de gestion de rivières se réorganisent sous l'égide des Communautés de communes.

Le territoire de la CCBDP compte 4 bassins versants dont l'entretien est délégué à des Syndicats. Des élections ont eu lieu pour élire les représentants de la Communauté de communes au sein de chacun d'entre eux. Ces élections découlent du transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité. Des modifications de statuts

concernant la représentativité des élus des syndicats SIDREI et SIDRESO* étaient nécessaires. Ainsi, M. Jean-Luc GREGOIRE, adjoint au Maire de la commune de Nyons a été élu Président du SIDREI, M. Laurent HARO, Maire de La Charce a été réélu Président du SIDRESO, M. Gérard PEZ, Maire de Vercoiran et Vice-Président de la CCBDP en charge de la compétence GEMAPI, Vice-Président. Pas de changement au SMOP où M. Xavier BERNARD, Maire d'Entrechaux et Vice-Président à la Communauté de communes Vaison Ventoux conserve la présidence.

*Les 4 bassins du territoire de la CCBDP et les syndicats de gestion par délégation de la Communauté de communes :

- Le bassin de l'Eygues géré par 3 syndicats existants en attente de fusion, le SIDRESO (Syndicat Intercommunal de Défense des rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule), le SIDREI (Syndicat Intercommunal de Défense des rives de l'Eygues) et le SMAA (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Aygues).

- Le Bassin de l'Ouvèze géré par le SMOP : Syndicat Mixte Ouvèze Provençale.

- Le Bassin du Lez, géré par le SMBVL (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez).

- Le Bassin du Buëch (affluent de la Méouge) géré par le SMIGIBA (Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents).

Depuis le 1er janvier 2018, la responsabilité de l'entretien et de la restauration des cours d'eau ainsi que des ouvrages de protection contre les crues est exclusivement confiée aux regroupements intercommunaux. L'enjeu pour la Communauté de communes est donc de garantir la protection des populations tout en assurant l'entretien et la restauration des rivières. Pour cela, elle s'appuie sur les structures de gestion existantes dans une démarche visant à mettre en place une politique et des solutions cohérentes et efficaces à l'échelle des bassins versants pour mieux prévenir les risques d'inondation.

Petite Enfance - Enfance - Jeunesse Un accueil et des activités de 2 à 17 ans sur l'ensemble du territoire

Les vacances d'été sont là ! Les accueils de loisirs intercommunaux sont prêts pour accueillir et accompagner les enfants et les jeunes dans des activités ludiques, sportives et culturelles tout au long de la période estivale.

Nyonnais

De 2 à 6 ans

Accueil de Loisirs
Les P'tits Bouts

► 1 avenue de Verdun
26110 Nyons

► Permanences d'inscription tous les lundis de 9h à 12h à l'Accueil de loisirs

► Tél. 04 75 26 30 86
► www.cc-bdp.fr



De 5 à 13 ans

Centre de Loisirs
intercommunal
des Guards

► Quartier les Guards
26110 Nyons

► Permanences d'inscription tous les mercredis au Centre de loisirs de 16h30 à 18h30

► Tél. 04 75 26 28 35
► www.cc-bdp.fr



Pays de Rémuzat

De 6 à 11 ans

Accueil de
Loisirs
de la Vallée
de l'Oule

► 26470 - La Motte-Chalencon
► Géré par l'Espace Social et Culturel Du Diois
Place de l'Evêché 26150 DIE
► Tél. 04.75.22.20.45 / 04.75.22.47.24
► www.esccd.fr



Pays de Buis

De 4 à 12 ans

Centre de Loisirs
Le Chat Botté

► Place du Portalet
26170 Buis-les-Baronnies

► Géré par l'Association Familiale des Baronnies

► Tél. 04 75 27 68 24
► www.chatbotte-afb.fr

Le Centre est fermé la dernière semaine d'Août



De 11 à 17 ans

Accueil
Planète Jeunes

► Plateau des Tuves
26170 Buis-les-Baronnies

► Tél. 06 43 44 61 82
► www.cc-bdp.fr



Hautes Baronnies

De 4 à 11 ans

Centre de Loisirs
Les Petits Loups

De 11 à 17 ans

S2J
Section 2 jeunes

► 26560 Séderon
26570 Montbrun-les-Bains

► Géré par L'Association pour l'Enfance et la Jeunesse

► Tél. 06 98 20 32 65
04 75 28 54 30

► www.meouge.net :
► apej-cchb-blogspot.fr




NIEL LOCATION BENNES

Location et dépôt de bennes ampliroll
et caissons

Récupération et valorisation des déchets :
bois, plastiques, cartons

26110 VINSOBRES ■ 04 75 26 58 86 ■ 06 07 51 95 07
niel.location@orange.fr



LES AUTOCARS DU PETIT NICE

S.A.S. CHAUVET
5, rue de Vernejoul - 26110 NYONS
Tél. 04 75 26 35 58
Mail : autocarsdupetitnice@hotmail.com



AGENCES DES BARONNIES

NYONS : 04 75 84 91 20
BUIS LES BARONNIES : 04 75 84 90 36
SEDERON : 04 75 84 91 94
MONTBRUN LES BAINS : 04 75 84 94 06



RÉMUZAT NYONS AMBULANCES

AMBULANCES - VSL - TAXI

49, rue des Antignans
26110 NYONS
04 75 26 03 03
Commune de stationnement : Nyons

Quartier St-Auban
26510 RÉMUZAT
04 75 27 84 19
Commune de stationnement : Rémuzat



SARL SAMTE

Société Artisanale de Menuiserie Ébénisterie

Menuiserie extérieure - Bois, PVC, Alu - Escalier - Parquet - Vitrierie - Cuisine

3, Route des Rieux - BP 18 - 26111 NYONS CEDEX
Tél. : 04 75 26 09 92 - Fax : 04 75 26 27 66
artisan.menuiseben@orange.fr



af COMMUNICATION

Régie Publicitaire
Tél : 04 75 51 88 40 - Fax 04 75 53 75 65
E-mail : info@afcommunication.com

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

SIÈGE SOCIAL
10, allée Hispano Suiza - ZA Fortuneau
26200 MONTÉLIMAR

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.

www.afcommunication.com

Vous ne recevez pas le magazine intercommunal ?

- Vous pouvez :
- Vous rendre dans votre mairie ou à la Communauté de communes
 - Le lire dans les publications du site www.cc-bdp.fr
 - Contacter le service communication à l'adresse ci-dessous par téléphone ou par mail

Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
Service communication
170 Rue Ferdinand Fert - Les Laurons - CS 30005 - 26110 Nyons
T. 04 75 26 90 78
contact@cc-bdp.fr



Baronnies Drôme Provençale Magazine - N°2 / Juin 2018
Magazine intercommunal de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale

Directeurs de la publication: Thierry DAYRE, Michel GREGOIRE, Jean MOULLET, Claude BAS
Rédaction - Mise en page : Service communication CCBDP
Conception graphique : Fuzz design
Régie publicitaire / Edition : AF COMMUNICATION
Crédit photographique : CCBDP
Tirage : 13 000 ex.
Dépôt légal à parution



TRAVAUX PUBLICS CLIER T.P. 26110 NYONS

Travaux Publics et Privés
Terrassement • Carrière • Minage
Aménagements paysagés

Zone Artisanale • 26110 AUBRES
Tél. 04 75 26 25 91 • Fax 04 75 26 44 20
Port. 06 72 14 16 45 • E-mail : t.p-clier@wanadoo.fr



SOCIÉTÉ DE CONCASSAGE SOCOVA DE LA VALLÉE DE L'AYGUES

SABLE • GRAVIER & AGGLOS BÉTON

Ouvert du lundi au vendredi :
7h30 à 12h - 13h30 à 18h - Samedi : 7h30 à 12h

26110 AUBRES
Tél. 04 75 26 33 34 • Fax : 04 75 26 21 68 • Port. 06 72 14 16 47
E-mail : sarl.socova@laposte.net

VOTRE OFFICE DE TOURISME : NOUVELLE VERSION



www.baronnies-tourisme.com

Buis les Baronnies : 04 75 28 04 59 / Montbrun les Bains - Séderon : 04 75 28 82 49
Nyons - Mirabel aux Baronnies - Sahune - Vinsobres : 04 75 26 10 35 / Rémuzat : 04 75 27 85 71



le plein d'émotions !

L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale c'est désormais une équipe de 15 conseillers permanents répartis sur 8 bureaux d'accueil qui vous proposent tout au long de l'année :

- Accueil, renseignements et conseils touristiques
- Programmes des festivités
- Informations pratiques notamment sur les transports
- Accès wifi gratuit
- Billetteries de spectacles et de sites touristiques
- Boutique : topo-sportifs et souvenirs
- Des balades-commentées au cœur de nos villages (Buis-Les-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons...)
- 8 chasses-au-trésor pour les 4 - 12 ans
- Le « kit grands-parents » : pour vous donner des idées pour amuser vos petits-enfants au moment des vacances.
- « Les Baladez-Bougez-Curieux » : sorties thématiques pour petits et grands (sur inscription, d'avril à octobre)
- Des coffrets séjours thématiques, du « clé en main » à offrir à votre famille ou vos amis pour leur faire découvrir la région.
- Pour les hébergeurs : nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de qualification des hébergements locatifs : agrément Chambres d'hôtes Référence®, classement des meublés de tourisme, ouvrant droit à l'abattement fiscal sur les revenus locatifs, agrément Qualité Drôme des locations saisonnières.